

Délibération n° 12

Affiché au
GRAND CAHORS le :

18 JUL. 2019



Séance du 4 juillet à 19 heures

AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-12_04_07_2019-DE
Regu le 10/07/2019

Le quatre juillet deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Francoulès, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (39)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. FOURNIER Christian (Crayssac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. LEFEBVRE Jean-Yves (Mongesty).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (29)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. PEYRUS), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), M. SAN JUAN Alain (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. TESTA Francesco (Cahors – procuration donnée à Mme MARTY), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. DUJOL), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors – procuration donnée à Mme BOYER), Mme LOOCK Martine (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Mongesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. STEVENARD Daniel (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 12

AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-12_04_07_2019-DE
Reçu le 10/07/2019

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Aménagement de la rue Baudel à Cahors – Participation financière de la ville de Cahors

A été adopté à l'unanimité

Délibération n° 12

Affiché au
GRAND CAHORS le :
18 JUIL. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-12_04_07_2019-DE
Regu le 10/07/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 4 juillet 2019
Rapporteur : Jean-Paul DUJOL

Service Voirie

Objet : Aménagement de la rue Baudel à Cahors – Participation financière de la ville de Cahors

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors a inscrit dans son programme d'investissement de voirie 2019 la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs de la rue Baudel à Cahors.

Dans un souci d'améliorer le fonctionnement urbain de cette rue, la ville de Cahors a souhaité améliorer le réseau unitaire d'assainissement ainsi que la qualité esthétique de cette rue avec un revêtement en enrobés bitumineux et le Grand Cahors a souhaité réaliser un quai de bus aux normes d'accessibilité.

La commune de Cahors souhaite améliorer l'esthétique de cette voie. A cet effet, elle participera au financement prévisionnel de la plus-value qualitative selon la répartition suivante :

Montant total TTC de l'opération (travaux, honoraires et réseaux compris) : 178 000 €

Le financement prévisionnel est établi comme suit pour 2019 :

Participation versée par le Budget Eau Cahors TTC	1 900 €
Participation versée par le Budget Assainissement TTC	16 800 €
Participation ville de Cahors budget général TTC	19 000 €
Participation versée par le budget transports collectifs Grand Cahors	5 600 €
Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC	134 700 €

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés qui seront attribués pour cette opération.

Les coûts ci-dessus des travaux ne prennent pas en compte les coûts de la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage électrique.

Affiché au
GRAND CAHORS le :

18 JUIL. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-12_04_07_2019-DE
Reçu le 10/07/2019

Les travaux seront réalisés en une tranche et sur un exercice budgétaire. Cette tranche de travaux sera étudiée pour être compatible avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Les montants des participations seront précisés à l'avancement des études techniques puis validés en Conseil communautaire en cas de modifications par rapport au budget prévisionnel.

Le montant de la participation de la commune de Cahors correspond au prix de la plus-value pour l'amélioration de l'esthétique de la voie.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser la signature de la convention pour la participation financière de la commune de Cahors aux travaux d'amélioration de l'aspect esthétique de la rue Baudel à Cahors, ci-annexée ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- c- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2019 selon les modalités du plan de financement susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE